13.—Dépôts confiés aux banques à charte établies au Canada et ailleurs, années civiles 1928-32.

Nota.—Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes établies chaque année d'après les rapports mensuels.

Nomenclature.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.
Dépôts effectués par des parti-	\$	\$	\$	s	
culiers au Canada— Remboursables à vue Remboursables après avis	677, 467, 295	696,387,381	622,895,347	578,604,394	486, 270, 764
ou à date fixe	1,496,608,451	1,479,870,058	1,427,569,716	1,437,976,749	1,376,325,128
Canada	372,452,532	418, 138, 374	390,403,559	332,902,489	312, 293, 297
déral et provinciaux	64,066,587	102, 352, 044	75,742,965	73,351,113	81,750,341
Totaux des dépôts	2,610,594,865	2,696,747,857	2,516,611,587	2,422,834,828	2,256,639,530

14.—Prêts consentis par les banques à charte établies au Canada et ailleurs, années civiles 1928-32.

Nota.—Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes établies chaque année d'après les rapports mensuels.

Nomenclature.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.
	\$	\$	3		8
Prêts au jour le jour et à courte	•	-	-		•
échéance sur titres au Canada		267, 271, 438	226, 725, 099	170.185.313	117, 224, 745
Prêts au jour le jour et à courte					
échéance ailleurs qu'au Cana-					
da	267, 352, 621	301,091,053	187, 706, 019	108, 574, 302	84, 227, 574
Prêts courants au Canada1,	1,252,556,650	1,435,992,094	1,386,070,540	1,241,571,349	1,162,649,273
Prêts courants ailleurs qu'au					
Canada	261,943,962	248, 367, 887	238, 954, 152		171,861,621
Prêts aux gouvernements	29,569,721	19,002,655	17,491,292	29,072,924	34,386,120
Créances en souffrance	7,492,476	7,522,377	7,650,644	9,302,525	12,317,980
Totaux des prêts	2,072,403,628	2,279,247,504	2,064,597,746	1,761,088,477	1,582,667,313

¹ Y compris prêts aux cités, villes, municipalités et districts scolaires.

Réserves des banques.—La loi des Banques ne fixe pas impérativement la quantité d'or que les banques doivent posséder pour la garantie de leurs billets en circulation et des dépôts de fonds; toutefois, elle dispose que cette réserve, quel qu'en soit le montant, devra être constituée à concurrence de 40 p.c. au moins par des billets de la Puissance; d'autre part, elle prescrit au ministre des Finances de remettre aux banques des billets de la Puissance en échange d'espèces. la réserve d'or qui garantit la circulation des billets de la Puissance est en nême temps une couverture des opérations bancaires, à concurrence du montant de ces billets détenus par les banques, le gouvernement canadien étant le dépositaire de l'or des banques. Les espèces en caisse dans les banques constituent un autre élément de leur réserve d'or. Outre les réserves déjà mentionnées, les banques canadiennes ont trois autres sources de disponibilités qui sont considérées comme réserves, étant réalisables presque instantanément pour parer à toute éventualité. Ce sont: (1) les créances liquides sur les banques hors du Canada; (2) les prêts à vue ou à court terme sur New-York (place favorite pour ces sortes d'opérations); (3) et les valeurs aisément négociables. On en voit l'importance dans le tableau 15, qui indique également le passif net des banques. Enfin, le tableau 16 donne le pourcentage des réserves de chacune de ces catégories, par rapport au passif net.